



## Entraînement du gardien 2: avancés

Handball - Formation continue 1 Sport des jeunes

<b>Objectifs</b>	<p>Approfondir, compléter et élargir les compétences spécifiques dans le domaine de l'entraînement du gardien</p> <p>Connaître la différence entre un entraînement de gardien intégré (avec l'équipe) et un entraînement spécifique de gardien</p> <p>Connaître les principes de l'entraînement spécifique (avec un groupe de gardiens)</p> <p>Avoir un aperçu du perfectionnement tactique du gardien</p>
<b>Contenus</b>	<p>Entraînement spécifique de gardien: entraînement de base, entraînement de la coordination et entraînement technique, particularités propres aux positions; intégration du gardien dans le travail de défense.</p>
<b>Méthodes et formes sociales</b>	<p>Enseignement frontal et en groupe, travail à deux ou en groupe, exposés, études en autodidacte, travaux préparatoires individuels.</p>
<b>Moyen didactique</b>	<p>Manuel J+S Handball</p>
<b>Public cible</b>	<p>Moniteurs J+S Handball Sport des jeunes</p>
<b>Conditions d'admission générales</b>	<p>Selon l'art. 21 de l'ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp)</p> <p>La recommandation est délivrée par le coach J+S responsable.</p>
<b>Conditions d'admission spécifiques</b>	<p>Etre en possession d'une reconnaissance de moniteur J+S Handball Sport des jeunes avec statut «valable» ou «caduc»</p> <p>Avoir réussi les modules «Entraînement du gardien 1: débutants»</p> <p>Justifier d'une activité de moniteur aux niveaux interrégional ou élite</p>
<b>Durée</b>	<p>1 jour</p>
<b>Forme de l'offre</b>	<p>Forme continue</p>
<b>Qualification</b>	<p>Module réussi: Le moniteur a suivi le module dans son intégralité, a fourni les prestations requises et est jugé apte à exercer sa fonction de manière autonome.</p>
<b>Obligation de formation continue</b>	<p>Les moniteurs J+S sont tenus, selon l'art. 28 de l'OPESp, de suivre un cours de formation continue.</p>